



DANS CE  
NUMÉRO

PUY DE SERRE  
À LA UNE



PUY DE SERRE  
RETOUR SUR  
AVRIL



PUY DE SERRE  
INFOS JURIDIQUES  
ET PRATIQUES



LE COIN DES  
ASSOS



PUY DE SERRE  
AGENDA

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :  
CATHERINE MASSON-SOULARD

REDACTEURS : CATHERINE MASSON-  
SOULARD ET PHILIPPE CADAU

PUBLICATION DISPONIBLE SUR  
WWW.PUYDESERRE.FR

# FLASH INFOS

Le bulletin d'information de la commune de Puy de Serre

## Puy de serre à la une !



### Les commissions municipales

Lors du conseil du 31 mars, les conseillers se sont positionnées sur les commissions municipales (visible aussi sur le site de la commune). Ces choix ont été effectués librement par chacun des élus. Seule la commission de révision électorales répond à des dispositions spécifiques.

Les commissions 1 et 5 ont été ouvertes aux citoyens.

| Commissions   | Membres élus  | Citoyens volontaires   |
|---|---|--|
| 1. Environnement-Chemins pédestres-Liaisons douces      | Philippe Cadau - Stéphanie Suard - Sabine Girard - Isabelle Croze - Catherine Masson-Soulard  | Pascale et Myriam PICARD, Patrick BOUCHET, Laurence GRAFFIN, Jacky GUITHON |
| 2. Bâtiments publics-Patrimoine-Salles communales       | Philippe Cadau - Stéphanie Suard - Nicolas Bouvier - Catherine Masson-Soulard   |  |
| 3. Voirie-Eau-Assainissement-Urbanisme-Eclairage public | Jérémy Chevallereau - Stéphanie Suard - Philippe Rouhaud - Catherine Masson-Soulard   |  |
| 4. Affaires scolaires, Enfance Jeunesse                 | Philippe Cadau - Stéphanie Suard - Catherine Masson-Soulard   |  |
| 5. Animation-Communication-Parcours mémoriel            | Philippe Cadau - Nicolas Bouvier - Jean Louis Mathieu - Laurence Noblet - Catherine Masson-Soulard  |  |
| 6. Vie économique et finances                           | Philippe Cadau - Stéphanie Suard - Jean Louis Mathieu - Catherine Masson-Soulard  |  |
| 7. Ressources humaines                                  | Philippe Cadau - Jean Louis Mathieu (dans le cadre du repas des aînés) - Jérémy Chevallereau - Laurence Noblet - Catherine Masson-Soulard |  |
| 8. Marchés publics                                      | Nicolas Bouvier - Philippe Cadau - Philippe Rouhaud - Isabelle Croze - Jérémy Chevallereau  |  |
| 9. Cimetière  | Stéphanie Suard - Laurence Noblet - Catherine Masson-Soulard  |  |
| 10. Commission de révision de la liste électorale*      | Stéphanie Suard - Jean Louis Mathieu - Sabine Girard - Anne Marie Joguet - Philippe Rouhaud   |  |

\*Conformément au Chapitre 2 Section 2 du Code Electoral (Art. L19-6). S'il y a 2 listes sont en présence, la commission est composée de 3 conseillers municipaux de la liste majoritaire pris dans l'ordre du tableau (hors maire et adjoints) et 2 conseillers municipaux dans l'ordre du tableau dans la liste minoritaire.

Ci-après les conseillers titulaires et suppléants des syndicats départementaux :

Délégués SYDEV : Philippe CADAU, Nicolas BOUVIER

Vendée Expansion : Catherine MASSON SOULARD, Philippe CADAU

Vendée Eau : Jérémy CHEVALLEREAU

Syndicat mixte Vendée Sèvres Autize : Philippe ROUHAUD, Jérémy CHEVALLEREAU

E-Collectivité : Stéphanie SUARD

Géo-Vendée : Phippe CADAU, Nicolas BOUVIER

Comme pour les commissions communales, ces choix ont été effectués librement par chacun des élus.



## Les commissions intercommunales

L'intercommunalité permet à plusieurs communes de se regrouper pour gérer ensemble certains services publics et projets (santé, mobilité, enfance-jeunesse, culture, développement économique, etc.).

| Commissions intercommunales               | Conseillers titulaires   | Conseillers suppléants   |
|---|--------------------------|--------------------------|
| 1. Finances                               | Catherine MASSON SOULARD | Nicolas BOUVIER          |
| 2. Economie                               | Catherine MASSON SOULARD | Nicolas BOUVIER          |
| 3. Culture et tourisme                    | Nicolas BOUVIER          | Sabine GIRARD            |
| 4. Mutualisation                          | Philippe CADAU           | Stéphanie SUARD          |
| 5. Habitat                                | Philippe CADAU           | Stéphanie SUARD          |
| 6. Environnement, mobilité, PCAET         | Catherine MASSON SOULARD | Catherine MASSON SOULARD |
| 7. Santé                                  | Laurence NOBLET          | Anne-Marie JOGUET        |
| 8. Services techniques et bâtiments       | Jérémy CHEVALLEREAU      | Philippe ROUHAUD         |
| 9. Enfance, Jeunesse                      | Jean-Louis MATHIEU       | Stéphanie SUARD          |
| 10. Groupe de travail Ressources Humaines | Catherine MASSON SOULARD | Jean-Louis MATHIEU       |
| 11. Groupe de travail Communication       | Nicolas BOUVIER          | Isabelle CROZE           |

Elle vise à mutualiser les moyens afin d'améliorer l'efficacité et la qualité des services rendus aux habitants.

Chaque commune y est représentée par des élus qui participent aux décisions.

C'est un outil essentiel pour mener des actions à l'échelle du territoire tout en conservant l'identité de chaque commune.

## Puy de serre retour sur avril



### Visite de la commission CAUE "paysage de votre commune"

Pour rappel, la commune avait concouru en 2023 (voir site de la commune, onglet "vivre et s'installer à Puy de Serre" puis "Labels et distinctions").

Puy de Serre était la plus petite commune a participé à cette action départementale et avait obtenu le prix de la 1ère participation.

Nous avons reçu le 29 avril la commission de territoire pour une nouvelle visite.

Dans le cadre de la démarche Le Paysage de votre commune 2026, la commission de territoire CAUE avec Nicolas GIRAUD, chargé de sensibilisation au paysage a visité Puy de Serre. Catherine MASSON SOULARD, Philippe CADAU et l'agent technique Emmanuel JOURDIN ont présenté la commune ainsi que la stratégie politique environnementale des espaces publics.



# Infos pratiques et rappels sur le bien vivre ensemble

Chaque année, ce rappel est renouvelé. Le respect des règles de vie collective est essentiel au bien-être de tous. Nous encourageons chacun à faire preuve de civisme et de tolérance : respecter les espaces publics, limiter les nuisances sonores, et respecter le voisinage et les équipements communaux.

Le bien vivre ensemble repose sur l'engagement de chacun, dans le respect mutuel.

Merci à tous pour votre coopération.

## Quels sont les horaires pour faire du bricolage ou tondre sa pelouse ?\*

Les activités bruyantes susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que les travaux de bricolage, de rénovation et de jardinage sont autorisées :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



## Quels sont les horaires pour les activités professionnelles ?\*

Les chantiers de travaux privés ou public, effectués à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, l'entretien des espaces verts, les travaux de voirie et les travaux concernant les bâtiments existants et leurs équipements sont autorisés :

- Du lundi au vendredi de 7h00 à 20h00
- Le samedi de 8h00 à 20h00
- Interdits les dimanches et jours fériés



## Quels sont les horaires les exploitants agricoles ?\*

Les exploitants agricoles peuvent utiliser uniquement en période de récolte, les machines de récolte, moyens de transport et de réception des récoltes pendant les horaires et jours suivants :

- Du lundi au samedi de 5h00 à 23h00
- Les dimanches et jours fériés de 7h00 à 20h00

Le programme de travail doit être adapté de façon à limiter l'impact sonore à l'égard de la population en réalisant la récolte de nuit (entre 21h et 23h et entre 5h et 7h) sur les parcelles les plus éloignées des zones d'habitation.



Les dispositifs d'effarouchement sonores doit être strictement restreint aux périodes de sauvegarde des semis et des récoltes et n'être utilisé que du lever du soleil au coucher du soleil (heures légales).

L'implantation d'appareil à détonation (canon à gaz) ne peut se faire à moins de 50 mètres des voies publiques de circulations et à moins de 250 mètres d'une habitation ou d'un établissement recevant du public. L'intervalle entre les tirs ne doit pas être inférieur à 15 minutes.

Pour les autres dispositifs d'effarouchement acoustique (cris de prédateurs), la distance peut être réduite à 150 mètres.

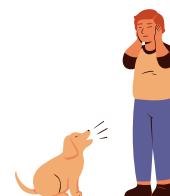
(\*Arrêté n°22/CAB/399 Cabinet du préfet de Vendée 31 mai 2022)

## Chiens : rappel pour la tranquillité de tous

Afin de garantir une bonne cohabitation, il est rappelé aux propriétaires de chiens les règles en vigueur :

### • À domicile

Les chiens peuvent être laissés libres dans une propriété privée. Les propriétaires doivent veiller à ce que leur animal ne puisse pas s'échapper, prévenir tout risque pour les tiers et éviter les nuisances sonores (aboiements répétés). Des colliers à spray, à vibrations ou à ultrasons sont en vente dans les magasins spécialisés.



### • Éducation canine

Il n'appartient pas aux élus de juger de la bonne ou mauvaise éducation de l'animal. L'éducation canine relève de la responsabilité de chaque propriétaire. Elle est propre à chacun d'eux qui doivent veiller à :

- Assurer le contrôle de son (ses) chien (s) en toutes circonstances,
- Prévenir les comportements gênants ou dangereux,
- Favoriser une bonne sociabilisation avec les personnes et les autres animaux.



- Sur la voie publique et dans les espaces communs

En centre bourg, les chiens ne doivent pas être livrés à eux-mêmes pour faire leurs besoins. Les personnes qui ont choisi d'avoir un chien, doivent s'en occuper.

Les chiens doivent être tenus sous le contrôle de leur maître et leurs déjections doivent être ramassées par leurs propriétaires.

- Divagation des chiens

Conformément à la réglementation, un chien est considéré en état de divagation lorsqu'il :

- Est éloigné de plus de 100 mètres ou hors de portée de voix,
- Se trouve seul sur la voie publique ou sur une propriété d'autrui.

Le propriétaire est responsable des dommages, blessures ou troubles causés par son animal.



## Des véhicules sur les trottoirs

Nous vous relayons des plaintes de certains habitants qui nous ont interpellé sur les difficultés à emprunter les trottoirs compte tenu du stationnement de quelques véhicules sur ces derniers.

Nous invitons les personnes gênées par ces voitures à se rapprocher directement de leurs propriétaires.

**La tranquillité publique est l'affaire de tous. Chaque habitant est donc invité à adopter un comportement respectueux afin de préserver une bonne qualité de vie au sein de la commune. Le respect mutuel est essentiel au bien-vivre ensemble. La municipalité remercie chacun pour sa vigilance et son civisme.**

## Vandalisme

Des actes de vandalisme ont été constatés la semaine dernière au niveau des lavabos des toilettes publiques de la place des Écoliers.

Ces dégradations portent atteinte à un équipement mis à disposition de tous et engendrent des coûts de réparation pour la collectivité.

Nous ne pouvons que regretter ces comportements inciviques et appelons chacun au respect des biens publics afin de préserver un cadre de vie agréable pour tous.



## Des difficultés pour remplir votre déclaration de revenus ?

Le Kiosque via la médiation numérique peut également vous accompagner, pour cela, il vous suffit de prendre contact avec la mairie pour demander un rendez-vous.

**Attention, il vaut mieux ne pas s'y prendre au dernier moment...**



## Le coin des assos

### Réservez les dates des prochaines manifestations de ViCS :

- Fête de la musique

Retrouvez nous cette année au Bois du Roc le samedi 20 juin Début des concerts 19h avec : Humour et Musique, Delta Chaman Blues, Les Grezilleurs et Linda Sax.

- « Soirée jeux » Thème : spécial jeux de rôle

Dernière soirée le 26 juin en mode nocturne pour adultes et enfants toujours aux mêmes horaires 17h30 pour les enfants 20h30 pour les adultes.

où ? dans le jardin derrière l'école. Le petit + : un p'tit pot pour clôturer (uniquement ouvert aux adhérents de l'association).

## Puy de Serre Agenda

- 5 mai 2026, 20h30 conseil municipal.
- 8 mai 2026 Cérémonie à 9h00 à Puy de Serre.
  - 10 H Messe à Foussais et ensuite participation aux cérémonies de Faymoreau et de Marillet.